

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

Liste indicative d'informations

La saisine s'accompagne des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale.

0. Désignation du projet

Département de l'Ain

communes de SAINT-SORLIN et SAULT-BRENAZ

Désignation de la procédure : PPRN de Saint-Sorlin-en-Bugey et Sault-Brenaz – inondation du Rhône et mouvements de terrain

Personne publique responsable : M. le Préfet de l'Ain 45 avenue Alsace Lorraine – BP 400 – 01012 Bourg en Bresse cedex – 04 74 32 30 00 prefecture@ain.gouv.fr

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée : Prescription

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription ?

La prescription est la 1ère phase de l'établissement du PPR des communes de Saint-Sorlin-en-Bugey et Sault-Brenaz et intégration du PPR mouvement de terrain sur St Sorlin.

Les territoires communaux, notamment des parties urbanisées, sont soumis aux débordements de cours d'eau. Il s'agit de mettre en œuvre par le PPR un outil de maîtrise du développement urbain en zone inondable.

Le périmètre d'étude du plan couvre l'ensemble des territoires communaux.

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ?

Les aléas pris en compte ici sont les inondations générées par les crues du Rhône. La carte des aléas a été produite en 2013. Elle a été portée à la connaissance des maires des communes du bassin du Rhône à l'amont de Nievroz le 24 octobre 2013.

Le territoire concerné est de nature rurale, cependant des extensions urbaines (habitat) des dernières décennies se sont faites dans le lit majeur du cours d'eau. Plusieurs habitations, des zones d'activités et de la voirie locale sont touchées par la crue de référence.

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

La prescription du PPR s'inscrit dans un programme d'élaboration des PPR du Rhône à l'amont de Lyon. Le PPRi de Thil a été approuvé le 17 mai 2013. Le PPRi de Nievroz a été approuvé le 10 février 2015.

Après approbation, le PPR pourra prescrire des travaux ponctuels de réduction de la vulnérabilité de bâtiments d'habitation ou d'activités existants. Il ne prescrira pas de travaux généralisés de réduction de l'aléa ou la réalisation d'ouvrage de protection du territoire.

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

NON

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Le tableau suivant recense différentes dispositions réglementaires ou d'inventaire existantes sur le territoire du plan.

<i>mesures</i>	<i>plan</i>	<i>précisions</i>
Natura 2000 - ZICO	oui	ZSC milieux remarquables du Bas Bugey
réserve naturelle, APPB	oui	APPB 020 protection des oiseaux rupestres
ZNIEFF type I ou II	oui	Pelouses de Sault-Brenaz, pelouses sèches des environs de Sault-brenaz, Bas Bugey, cours du Rhône de Briord à Loyettes
Continuité écologique connue	non	
Tourbières	non	
M.H., site classé ou inscrit	non	
ZPPAUP, AVAP, PSMV	non	
SAGE	non	
SRCE	Non encore approuvé	identifie un corridor écologique à remettre en bon état
Zones littorale ou de montagne	non	

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

Les deux communes sont couvertes par le PSS Rhône amont institué par décret du 16 août 1972.
Saint-Sorlin est doté d'un PPR mouvement de terrain (approuvé le 15/02/2002) .
Saint-Sorlin est doté d'un PLU communal opposable (approuvé le 10/05/2010).
Sault-Brenaz est doté d'un POS approuvé le 30/01/1987. Une révision est prescrite le 25/04/2013
A-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Saint-Sorlin oui

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Les territoires communaux sont fortement contraints entre le massif du Bugey et le Rhône. Le développement de l'urbanisation contemporaine s'est fait dans la partie basse du territoire. Cependant le territoire inondable ne concerne qu'une petite partie du territoire communal, et du territoire urbanisé.

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de la modification :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de modification :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : Le PPR limitera l'étalement urbain en direction du lit majeur des cours d'eau.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : Le PPR contribue à protéger les zones agricoles à proximité des cours d'eau.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : le PPR tend à écarter les modifications rapides des territoires en y limitant les aménagements. Il contribue à la préservation de la trame bleue en limitant l'urbanisation en zone inondable.

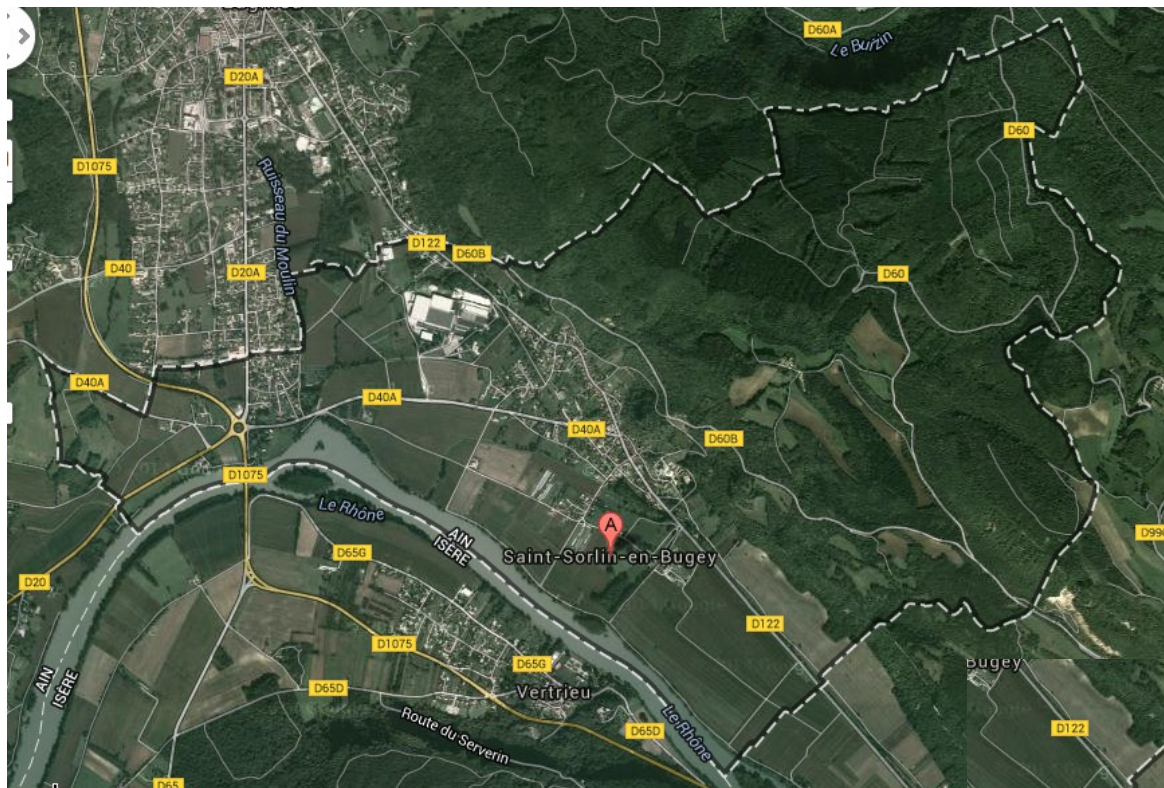
Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : aucun.

Fait à Bourg en Bresse, le 14 avril 2015

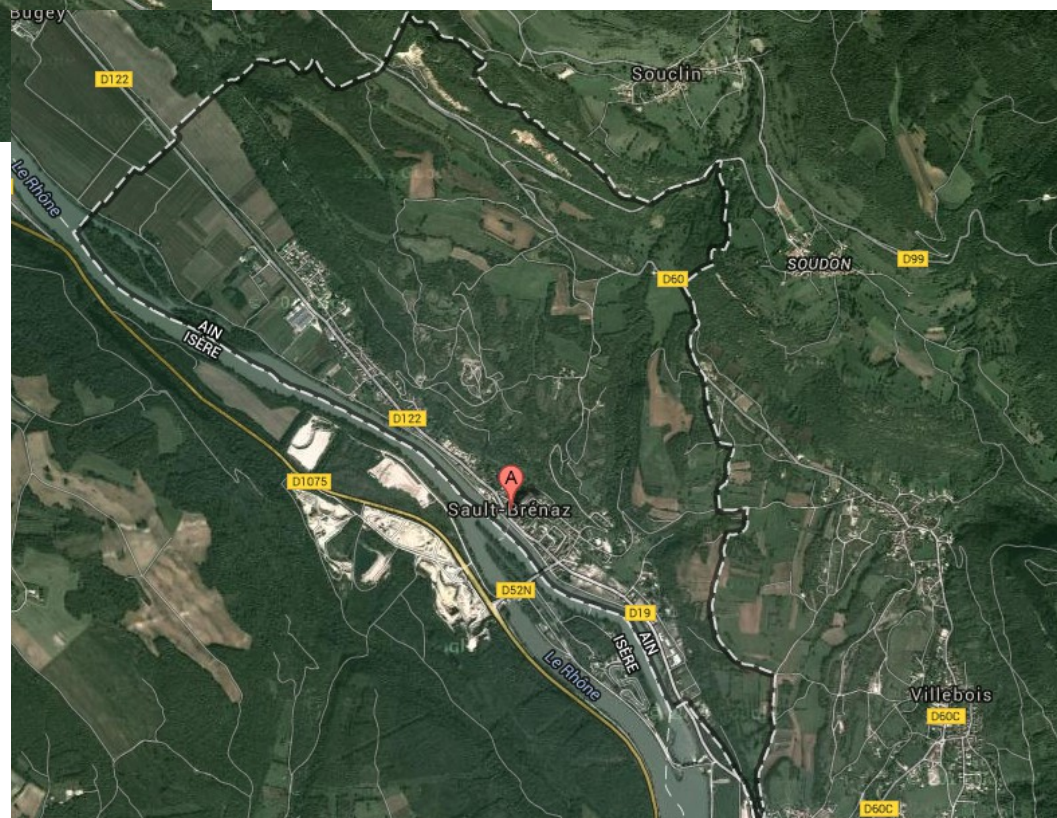
Le Préfet,
pour le préfet et par délégation, le directeur,
pour le directeur départemental des territoires, le chef du service urbanisme et risques,

signé

Jean-François LAVIT

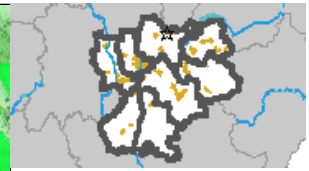
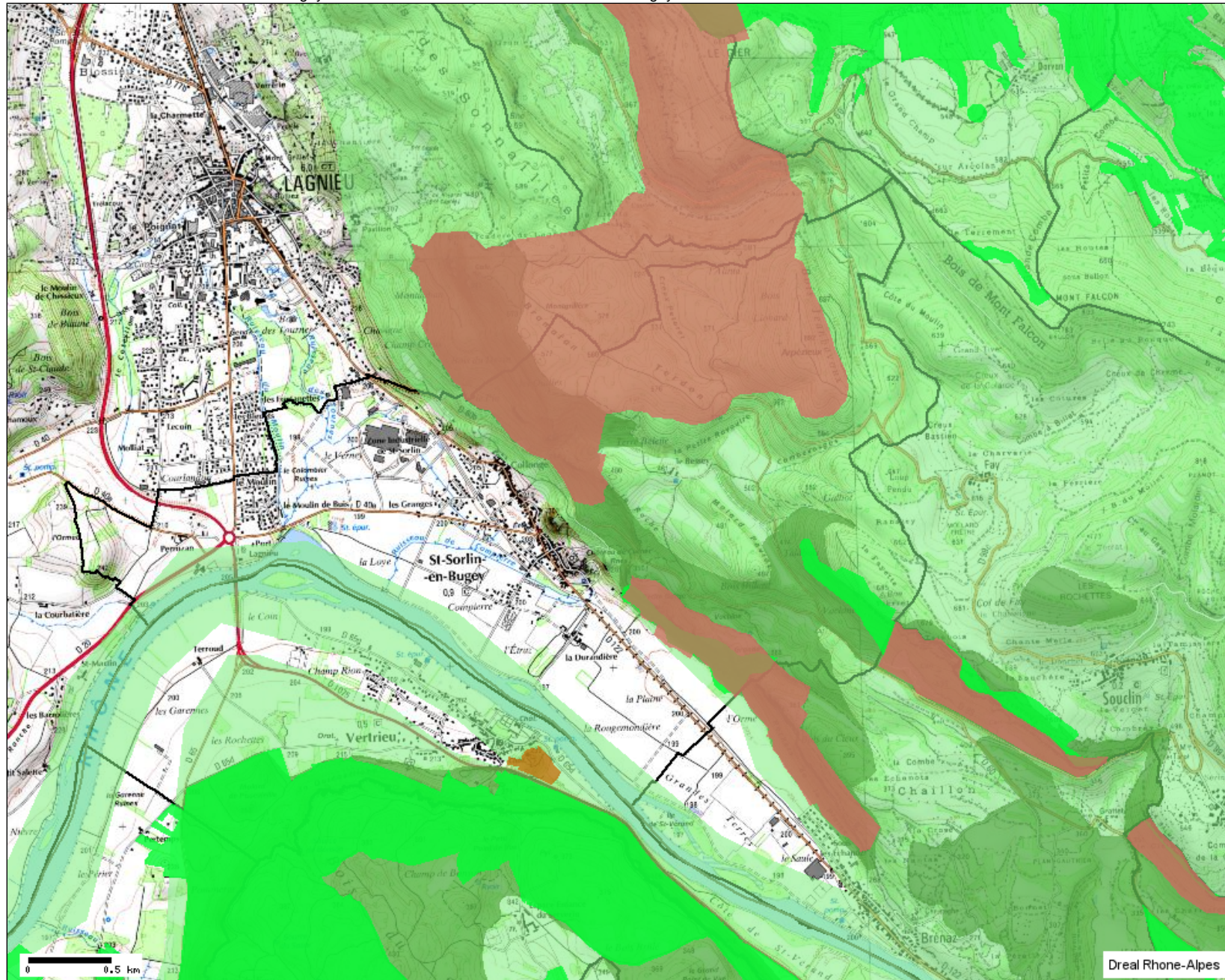


**Élaboration du PPRn de Saint-Sorlin-en-Bugey /
Sault-Brenaz – Périmètre d'étude**



Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône- Alpes

Elaboration du PPRN de Saint- Sorlin- en- Bugey / Sault- Brenaz Commune de Saint- Sorlin- en- Bugey



Contenu de la carte

Zonages Nature

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve Naturelle Nationale
 - Périmètre de protection de Réserve
 - Réserve
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc Naturel Régional
- Réserve Intégrale de Parc Naturel
- Parc National
 - Parc
 - Aire d'adhésion
- Zonage RAMSAR
- Natura2000 - SIC
- Natura2000 - ZPS

Zonages Paysage

- Site Classé
- Site Inscrit
- affichage_site_paysage
- Directive saleve
- Secteur Sauvergardé
- Opération Grand Site
- Zone de protection 1930

Inventaires Nature-Biodiversité

- ZICO
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

Administratif

- Departements
- Communes - BDTopo

Cartes IGN

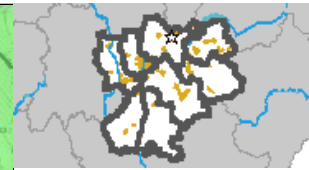
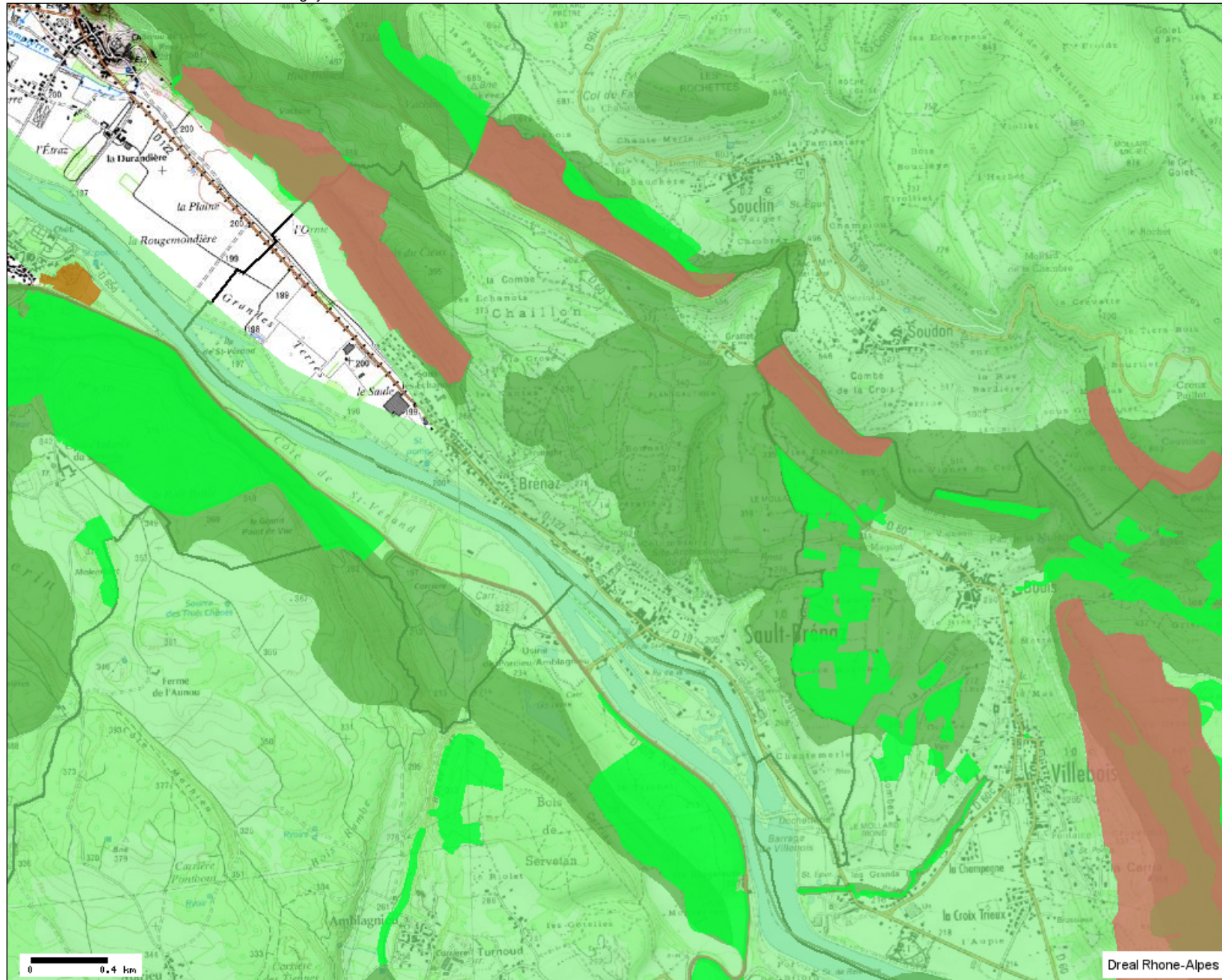
- Scan 1/25 000 Topographique
 -
- Parcellaire Image
 -

Tous droits réservés.

Document imprimé le 10 Avril 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône- Alpes.

Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône- Alpes

Elaboration du PPRN de Saint- Sorlin- en- Bugey / Sault- Brenaz Commune de Sault- Brenaz



Contenu de la carte

Zonages Nature

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve Naturelle Nationale
- Périmètre de protection de Réserve
- Réserve
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc Naturel Régional
- Réserve Intégrale de Parc Naturel
- Parc National**
 - Parc
 - Aire d'adhésion
- Zonage RAMSAR
- Natura2000 - SIC
- Natura2000 - ZPS

Zonages Paysage

- Site Classé
- Site Inscrit
- affichage_site_paysage
- Directive_saleve
- Secteur Sauvergardé
- Opération Grand Site
- Zone de protection 1930

Inventaires Nature-Biodiversité

- ZICO
- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

Administratif

- Departements
- Communes - BDTopo

Cartes IGN

- Scan 1/25 000 Topographique
- Orthophotographie
- Parcellaire Image

Tous droits réservés.

Document imprimé le 10 Avril 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône- Alpes.